



INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE 2021-2024

24 heures de Thau

Nouvelle formule

Samedi 4 et dimanche 5 juin

Mèze Etang de Thau

Comité d'organisation 2022 :

Société Nautique Bassin Thau, Comité Départemental Voile 34, Les Voiles Marseillanaises, Yacht Club de Mèze, Bouzigues Toutes Voiles Dehors, Association Sportive Balaruc les Bains, Société Nautique Sète.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies par l'Avis de course et par les présentes instructions de course et leurs annexes.

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

L'heure légale du coucher du soleil à Mèze le 4 juin 2022 est 21h 21.

L'heure légale du lever du soleil à Mèze le 5 juin 2022 est 6h 05.

L'organisateur équipera chaque bateau de balises trackers dont l'installation, la maintenance et la surveillance sont obligatoires. Ces balises dont le mode d'emploi sera annoncé au briefing auront pour objet le suivi et le classement des bateaux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le Comité de Course annoncées par VHF (avant le signal d'avertissement de chaque course et après l'arrivée de la course précédente), après envoi du Pavillon L annoncé par VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le local de la SNBT.

3.2 Le PC course est situé dans le local de la SNBT. Téléphone : 04 30 17 15 58

3.3 Sur l'eau, le Comité de Course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement fourni** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local SNBT.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **40 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. BRIEFING et PROGRAMME DES COURSES

6.1 Le programme des courses est défini dans l'avis de course. Le briefing skipper aura lieu le samedi 4 juin à 10h30 stand Hérault Sport placé à côté de l'Office du Tourisme de Mèze (à proximité du local de la SNBT). Le Comité de Course rappellera le déroulement de la régates et de ses trois parties : le côtier du samedi devant les villes et villages de l'étang, le côtier de nuit, et la Banane de Mèze, qui pourra comprendre un ou plusieurs départs successifs (course 3, course 4, course 5...), pour clore les 24 heures sur l'eau.

L'utilisation et la surveillance des balises sera réexpliquée.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est samedi 4 juin 2022 à 12 heures.



6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon SNBT.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en indiquant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les numéros définissant le parcours à effectuer seront affichés sur tableau noir sur le bateau comité : 1, 2, 3 ou 4 pour les parcours côtiers, pas de pavillon spécifique pour les parcours construits du dimanche matin.

9.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Réductions de parcours :

- Parcours techniques : le parcours pourra être réduit à toutes les marques.

- Parcours côtiers : Le Comité de Course peut arrêter une course à durée fixe en annonçant l'heure de fin de course par VHF. Dès l'heure de fin de course annoncée passée, les bateaux sont invités à rejoindre Mèze. Les nouvelles instructions du CC suivront par VHF.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bateau viseur	Bouée cylindrique jaune avec logo "Région Occitanie"	Bouée cylindrique rouge avec logo "Région Occitanie"	Bouée cylindrique rouge avec logo "Région Occitanie"	Bouée crayon orange

10.2 Un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 1** : ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord**

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le Comité de Course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 pas moins de deux minutes après le signal de départ.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 **minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS CONSTRUIT (BANANE)

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du <Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13.3 En cas de changement de bord pour la bouée au vent, le dog leg ne sera pas remouillé.

14. L'ARRIVEE



- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**, il n'y a pas de ligne d'arrivée pour les courses 1 et 2 à durée fixe. Ces courses s'arrêtent à l'heure (H, Mn, Sec) annoncée par le CC.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 s'applique.
15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes Classes	Course 1 : Côtier devant les villes et villages de l'étang	Course à Durée fixe prévue pour 6 heures	Sans objet
Toutes Classes	Course 2 : Grand Côtier de nuit	Course à Durée fixe prévue pour 14 heures	Sans objet]
Toutes Classes	Course 3 Parcours technique	60 minutes	80 minutes

- 16.2 Pour les parcours techniques les bateaux ne finissant pas 30 *minutes* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la SNBT.
17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le local SNBT]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
18.2 Pas de retrait, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système **temps sur temps** pour les parcours techniques et **temps sur distance** pour les parcours côtiers.
18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, Samedi 4 juin à partir de 10h30. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.
18.5 Les parcours techniques du dimanche matin comptent pour 1 (une) course.
18.6 Coefficients des courses :
Course 1 (samedi après-midi) => coefficient 2
Course 2 (nuit samedi – dimanche) => coefficient 3
Course 3 (banane de Mèze, parcours construits) => coefficient 1

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible. Le CC confirmera la prise en compte de l'abandon par VHF.
19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72
19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.



20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon arbitre, un pavillon jury ou une rubalise rouge et blanche.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritits doivent être gardés à bord des bateaux jusqu'à l'arrivée.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Jean Paul Jacques (06 70 937 936), Comité de Course régional avec dérogation CRA.

Comité de Course Adjoint : Alain Bachellerie (06 72 59 18 16).

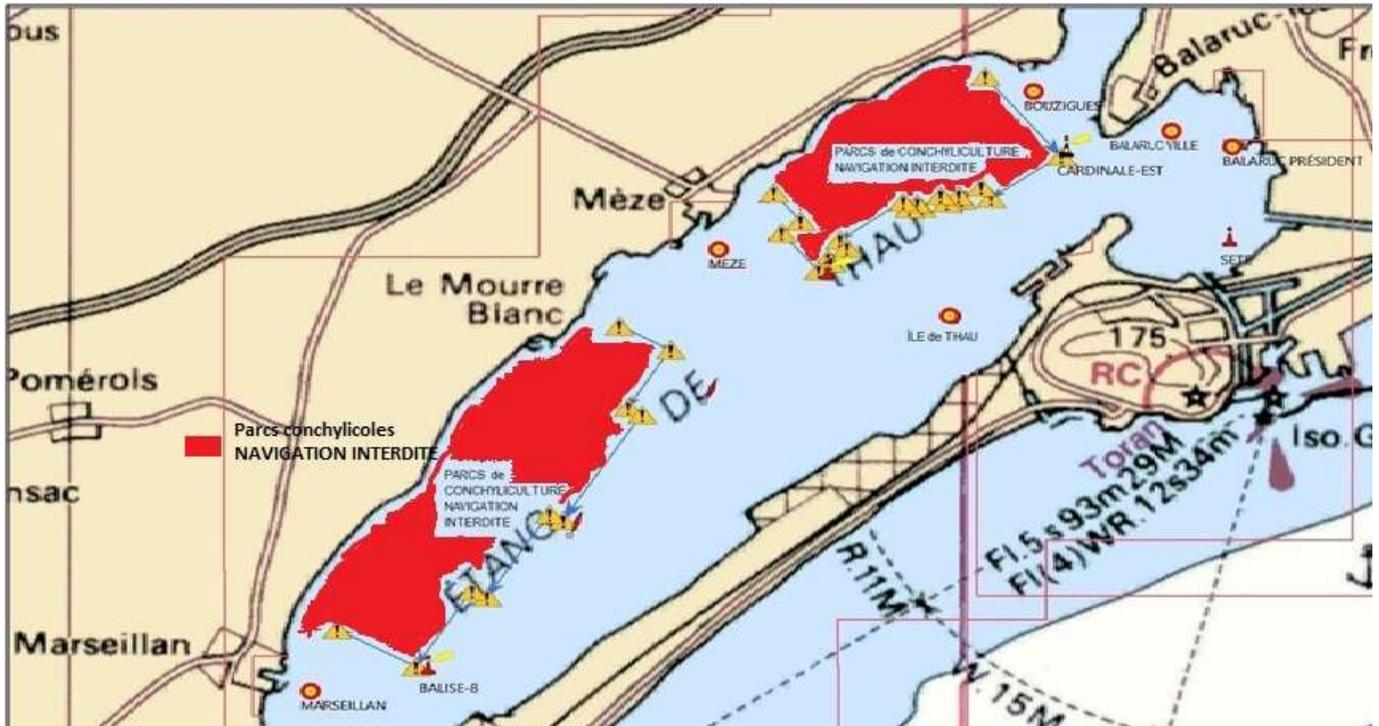
Président du jury : Bruno Gutierrez (06 13 56 46 55) Juge national.

Jaugeur : Gilbert Maury



ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE

Carte marine des zones de course :



Il est interdit de naviguer :

- Dans les parcs conchylicoles (indiqués en rouge sur la carte). Des gyrophares (5 oranges et 1 bleu) indiqueront la nuit les extrémités proéminentes des parcs.
- Dans les zones protégées de nidifications (sud d'une ligne A ($43^{\circ}21,08^{\text{N}}$; $3^{\circ}33,89^{\text{E}}$) \leftrightarrow B ($43^{\circ}22,88^{\text{N}}$; $3^{\circ}36,65^{\text{E}}$), tirant d'eau souvent inférieur à 1m !



ANNEXE 2 : PARCOURS

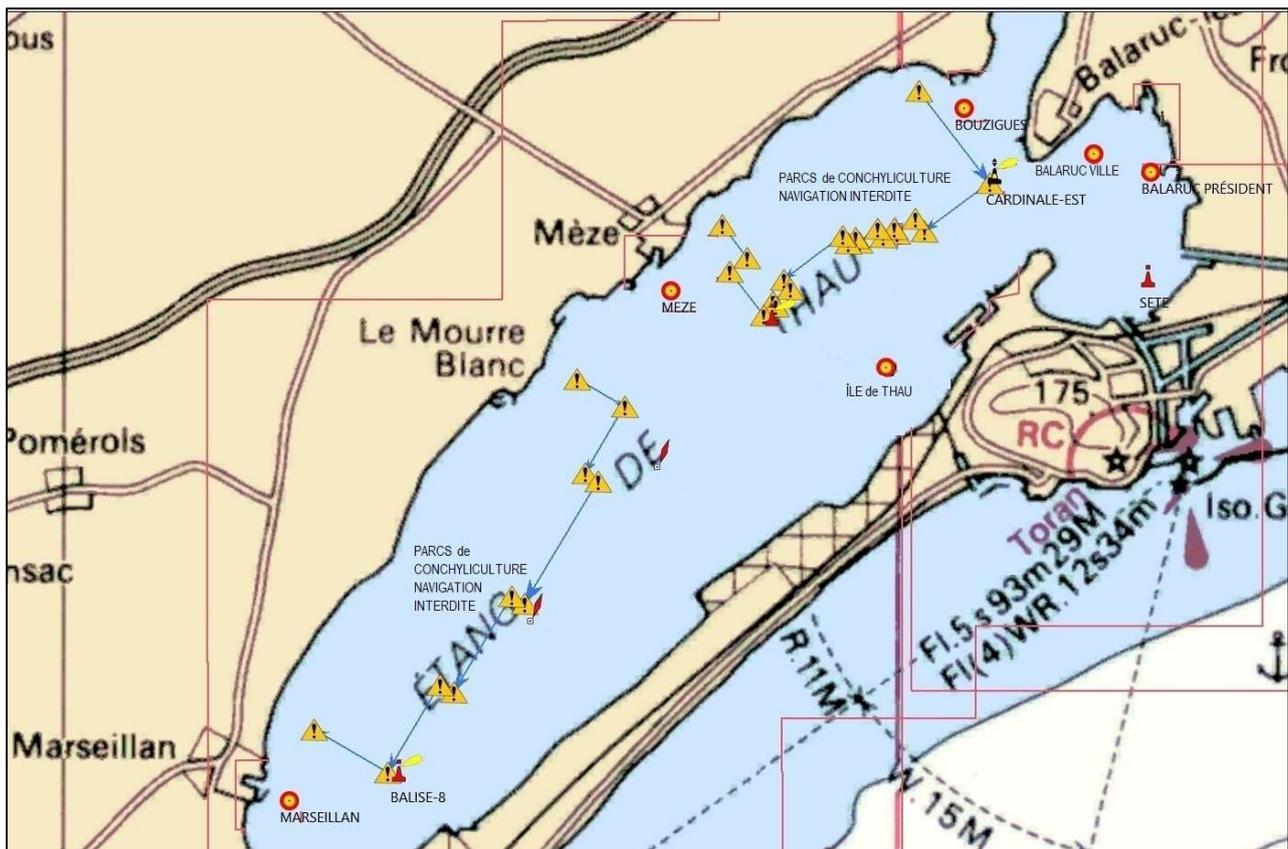
PROGRAMME DE LA COURSE (coef 2) DU SAMEDI APRES-MIDI DE 12 H A 18H*1

- **Parcours 1 :**

DÉPART => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 18H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)

- **Parcours 2 :**

DÉPART => Bouée Dégagement WIND => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 18H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée ÎLE de THAU à Bâbord => CARDINALE EST à Bâbord => Bouée BOUZIGUES à Tribord => Marque chenal SETE (N°24) à Bâbord => Bouée BALARUC PRESIDENT à Bâbord => Bouée BALARUC VILLE à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)



DISTANCES :

DEPART => MEZE ou Bouée Dégagement WIND = 1 mille (prévu)
 MEZE => MARSEILLAN = 5,3 milles
 MARSEILLAN => ÎLE de THAU = 6 milles
 ÎLE de THAU => BOUZIGUES = 2,35 milles

BOUZIGUES => SETE = 2 milles
 SETE => BALARUC PRÉSIDENT = 0,9 mille
 BALARUC PRÉSIDENT => BALARUC VILLE = 0,47 mille
 BALARUC VILLE => MEZE = 3,71 milles



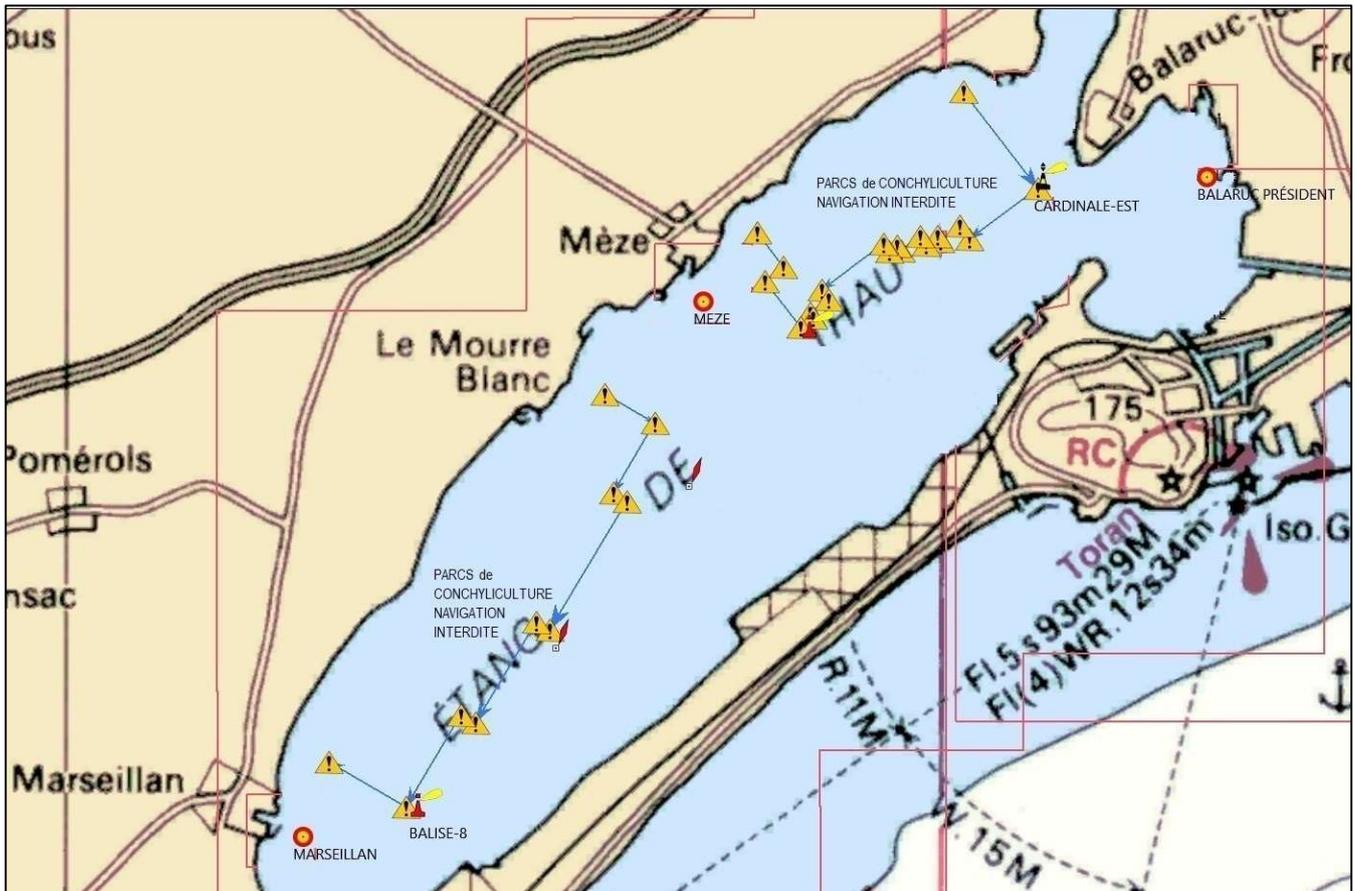
PROGRAMME DE LA COURSE (coef 3) DE NUIT DE SAMEDI 19H À DIMANCHE 9H*1

• **Parcours 3 :**

DÉPART => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 9H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)

• **Parcours 4 :**

DÉPART => Bouée Dégagement WIND => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord et ainsi de suite jusqu'au signal de fin de course prévu à 9H00 (=> Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée MARSEILLAN à Bâbord => Balise 8 à laisser à Bâbord => Bouée BALARUC PRÉSIDENT à Bâbord => Bouée MEZE à Bâbord...)



DISTANCES :

DEPART => MEZE ou Bouée Dégagement WIND = 1 mille (prévu)
 MEZE => MARSEILLAN = 5,3 milles
 MARSEILLAN => BALARUC PRÉSIDENT = 8,5 milles
 BALARUC PRÉSIDENT => MEZE = 4,03 milles

**1 ces horaires peuvent être modifiés par le CC en fonctions des conditions.*

POSITION DES MARQUES DE PARCOURS (approximatives et à titre indicatif) :

MEZE : 43° 25.2060' N / 03° 36.4290' E (Bouée)

ÎLE de THAU : 43° 24.6026' N / 03° 38.7562' E

(Bouée)

CARDINALE-EST : 43° 26.0580' N / 03° 39.9330' E

BOUZIGUES : 43° 26.6500' N / 03° 39.6000' E

(Bouée)

SETE: 43° 25.2420' N / 003° 41.5890' E (marque de chenal portant le N°24)

BALARUC PRÉSIDENT : 43° 26.1444' N / 03° 41.6134' E (Bouée)

BALARUC VILLE : 43° 26.2850' N / 03° 41.0000' E (Bouée)

BALISE 8 : 43° 21.3320' N / 03° 33.4990' E (marque de chenal)

MARSEILLAN : 43° 21.1710' N / 03° 32.3050' E

(Bouée)

PROGRAMME COURSES (coef 1) DU DIMANCHE MATIN JUSQU'A ~ 12H

(Précision : coefficient 1 si une seule course ; coefficient 0.5 / course si 2 courses ; coefficient 0.33 /course si 3 courses ; coefficient 0.25 / course si 4 courses...).

Parcours Banane (6 tours maximum) :

Départ – 1 – 2 – 3 / 1 – 2 – 3 / 1 – 2 – 3 / 1 – 2 – 3 / 1 – 2 – 3 / 1 – 2 – 3 => Arrivée.

Toutes les marques sont à laisser à bâbord.

Marque 1, 2, 3 bouées jaunes

Marque de Changement de parcours : bouée orange ou rouge

Dog leg (bouée 2) non remouillé en cas de changement de parcours.

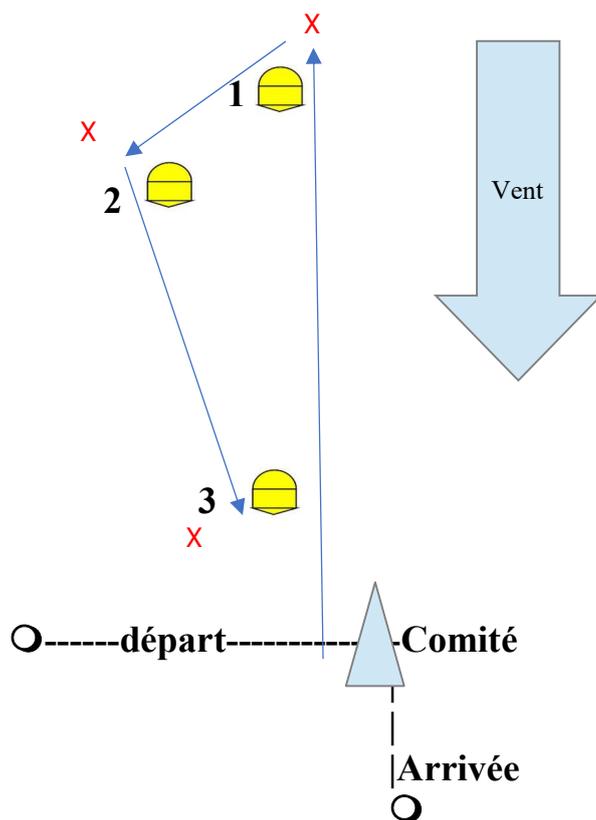
2^{ème} changement : retour aux marques initiales.

Arrivée : Bouée crayon.

Longueur du bord de près, le Comité de Course appréciera la longueur nécessaire du premier bord en fonction de la situation géographique et des conditions météo en essayant d'avoir un premier bord supérieur à 1 mille. Un manquement à cette distance ne pourra donner lieu à demande de réparation.

Réduction de Parcours : le Comité de Course peut réduire le parcours à n'importe quelle marque du parcours en arborant uniquement le pavillon S et en mouillant près de la bouée (si possible en mouillant sa ligne en respectant le côté requis de la bouée c'est-à-dire bouée à laisser à bâbord => voir croix rouges).

Le non-respect de cette recommandation par le Comité ne peut donner droit à réparation.



X : positions préférentielles du Comité en cas de réduction de parcours.